



CSAL

17 JUIN 2025

Compte-rendu

1. Approbation des procès-verbaux :

Le PV du 21 janvier est adopté à l'unanimité.

Le vote sur l'approbation du PV du 18 mars 2025 est reporté au prochain CSAL.

2. Évolution du parc informatique avec Windows 11 (pour information) :

Le support du socle Windows est prévu pour prendre fin le 14 octobre 2025. La DGFIP a donc commencé le déploiement de Windows 11 sur les postes de travail des agents. A la DDFIP de l'Oise, les opérations de migrations ont débuté le 19 mai. Elles se déroulent de façon automatisée comme une mise à jour de fonctionnalités de Windows 10 dès lors que le poste de travail est compatible. Les utilisateurs sont avertis par un message par une fenêtre d'information. L'installation dure 8 à 10 minutes au cours desquelles le poste de travail est indisponible.

Si la très grande majorité des PC sont configurés pour s'adapter à Windows 11, ce n'est pas le cas pour certains qui seront remplacés. La DDFIP de l'Oise, en collaboration étroite avec l'ESI d'Amiens, procède actuellement au recensement de ces PC. A l'issue de cette étape, un calendrier sera établi pour déterminer le remplacement des équipements concernés.

L'accompagnement au passage sous Windows 11 sera facilité par la présence d'un tutoriel dynamique à l'ouverture de la session de l'utilisateur et qui restera accessible de manière pérenne dans le menu démarrer.

L'alliance CFTC-CFDT demande que les agents dont le PC n'est pas compatible avec Windows 11 soient informés suffisamment en amont du changement de leur poste de travail.

En application des directives nationales, la DDFIP de l'Oise suit la trajectoire visant à diminuer le ratio par agent en réduisant notamment le nombre de PC en doublon ou en sommeil (absence de mise à jour du pare-feu depuis au moins 3 mois). Dans le même temps, la DDFIP étudie la possibilité de supprimer les PC d'accueil mais à la double condition que les problèmes techniques liés à la connexion des PC des agents n'y fasse pas obstacle et que la sécurité des agents et des biens soit assurée. Les agents ne sont pas affectés par la rationalisation du parc informatique et continuent de disposer d'un portable.

L'alliance **CFTC-CFDT** salue la rationalisation du parc informatique transparent pour les agents et qui s'inscrit dans une démarche écoresponsable d'autant plus que les ordinateurs usagés font l'objet d'un recyclage par le biais d'un marché public.

3. Tableau de bord de la veille sociale de 2024 (pour information) :

Partie intégrante du dispositif d'amélioration des conditions de vie au travail, le tableau de bord de la veille sociale identifie les situations à risques et permet de suivre leur évolution pour agir en conséquence.

La DDFiP de l'Oise a connu deux événements majeurs au 1^{er} septembre 2024 avec la création de l'Antenne des SIE du Val-de-Marne et de la 3^o Brigade Départementale de Vérification toutes deux implantées à Clermont. Les agents accueillis ont pris possession de locaux entièrement réaménagés.

Le TBVS présente une diminution significative des signalements en 2024 par rapport à l'année précédente. Les incidents relèvent exclusivement de menaces verbales et physiques mais ils restent dans les proportions de la moyenne nationale. De tels incidents sont de nature à conduire à des arrêts congés de maladie. Pour autant, le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours diminue fortement en 2024 mais reste plus important aux SIP de Beauvais et de Creil ainsi qu'au SDIF.

Les incivilités envers les agents sont inadmissibles. L'alliance **CFTC-CFDT** encourage les agents victimes de tels comportements à prendre le temps de compléter l'application Signal@Fip accessible sur mes applications RH via le Portail métiers. **Notre alliance demande également si la transmission à l'agent du courrier adressé à l'utilisateur est envisageable ainsi que la diffusion des sanctions prises à l'encontre des usagers coupables d'agressions ou de menaces envers les agents. La Direction prend note de notre demande sur la transmission de la copie du courrier à l'agent. En revanche la publication de sanctions relève de la Direction Générale.**

Le nombre de jours de congés déposés sur le compte épargne temps est en forte hausse de plus de 11 % alors qu'il avait légèrement diminué en 2023. A l'inverse, le nombre d'écêtements horaires est en très légère baisse mais le SIP de Beauvais et le SDIF font partie des structures les plus concernées. En revanche, le volume horaire écêté augmente de plus de 7 %, le SGC de Compiègne et le SIE de Clermont étant les plus impactés. La Direction prend systématiquement l'attache du chef de service et de l'agent pour signaler sur cette anomalie.

Après avoir enregistré une forte baisse en 2023, le taux de télétravailleurs repart à la hausse. Certains services présentent un taux proche de 100 %

Le taux de rotation (ou turn-over) est en baisse de plus de 30 %. Ce taux doit être relativisé à la fois par la création de l'Antenne de SIE du Val-de-Marne qui a contribué à l'arrivée de 25 agents mais aussi par le recrutement des contractuels dont les emplois n'ouvrent pas droit à la mobilité mais aussi par la fin du nouveau réseau de proximité dans l'Oise.

Le nombre de jours de congés définitivement perdus a diminué comparativement à 2023 mais reste encore très élevé et au-dessus de l'année 2022. L'alliance **CFTC-CFDT** encourage les agents à être vigilants et à prendre leurs congés ou à défaut à les déposer sur un compte-épargne temps. Pour mémoire, si le nombre de jours détenus sur le CET ne peut excéder 60 jours (voire 70 ou 80 jours lorsque certaines dérogations expressément prévues par loi viennent à s'appliquer), il reste possible de placer le surplus sur le RAFP (régime additionnel de la fonction publique) ou de se les faire payer.

4. Bilan de la réorganisation des services de contrôle fiscal (pour information) :

La réorganisation des services de contrôle fiscal au sein de la DDFIP de l'Oise a conduit à l'harmonisation de l'organisation interne des PCE au 1^{er} janvier 2024 et à la création de la 3^{ème} BDV située à Clermont au 1^{er} septembre suivant. La DDFIP de l'Oise vient d'établir un premier bilan.

Après une période de transition de quelques mois, la Direction présente un 1^{er} bilan. Les résultats font apparaître que le nombre de contrôles réalisés sur les quatre premiers mois de l'année est supérieur à ceux réalisés les années antérieures. La réactivité du contrôle fiscal est également améliorée notamment la prévention des tentatives d'organisation de leur insolvabilité par certains contribuables. Enfin, la rapidité de mise en recouvrement laisse présager une tendance positive.

Pour la Direction, les conditions de travail des agents sont améliorées avec désormais trois chefs managers de proximité pour un volume comparable de vérifications mais aussi plus disponibles pour épauler leurs équipes.

S'agissant des PCE, le nombre de fiches 3909 reste stable mais sont globalement de meilleure qualité en particulier grâce au datamining. Le déploiement de la facturation électronique va entraîner une évolution des procédures de gestion de TVA. En revanche, le nombre de contrôles sur pièces augmente de plus de 7 % sur les quatre premiers mois de l'année 2025 comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Jusqu'à présent, les réorganisations résultant de changements étaient opérées par les directions locales en fonction du tissu fiscal et des spécificités locales. Les dernières orientations nationales fixent les directives pour coordonner les initiatives organisationnelles. Celles-ci se déclinent désormais selon les missions. Afin de permettre le renforcement de la programmation par les PCE, les missions d'expertise ont vocation à être assurées par les SIE pendant que les brigades de vérification prendront en charge le contrôle fiscal externe.

Les dernières orientations préconisent également une structure départementale spécialisée dans la programmation pour les directions locales qui comptent au moins 10 emplois au total au sein de ce type de structure.

Chacun des deux PCE de l'Oise compte actuellement plus de 10 emplois. Pour autant, si certaines missions doivent à terme être transférées vers d'autres services, elles pourraient s'accompagner du transfert des emplois correspondant. La DDFIP de l'Oise mènera les réflexions en concertation avec les services et les agents. Elle se laisse le temps du délai du chantier de la facturation électronique pour décider des choix organisationnels.

L'alliance CFTC-CFDT propose le maintien de deux structures, la création d'un service départemental unique étant préjudiciable pour les agents devant faire le choix de suivre géographiquement la mission ou non. Dans un contexte similaire, l'expérience de la création du SDIF à Creil a révélé un défaut de place nécessaire à la documentation utile aux missions courantes. Dans cette opération de fusion, les agents expérimentés ont peu suivi la mission et l'activité a dû se poursuivre avec des agents en manque de formation. Enfin, le SDIF fait partie des services du département dont le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours est comparativement plus important.

L'alliance CFTC-CFDT demande que la Direction intègre d'ores et déjà dans sa réflexion des critères de facilités de réaffectation pour les agents qui n'envisageraient pas de suivre la mission.

5. Bilan de l'évaluation professionnelle en 2024 (pour information) :

A l'issue de la campagne d'évaluation professionnelle, 10 agents ont déposé un recours auprès de l'autorité hiérarchique. Parmi ces recours, 2 ont saisi la CAPN. Les recours portent essentiellement sur le tableau synoptique et sur l'appréciation générale.

L'alliance CFTC-CFDT demande la communication du résultat des recours tant de l'autorité hiérarchique que de la CAPN.

6. Points divers :

La date de publication mouvements B et C initialement prévue semaine 24 est reportée début juillet.

Alors que la DIRCOFI a envoyé un mél à la logistique pour signaler une fuite, elle a reçu une réponse lui rappelant que la saisie doit se faire via NOVAE. L'intérim de la 20° Brigade Régionale de Vérification est assuré depuis le 1^{er} janvier par deux chefs de service basés à Lille. La CFTC alerte sur cette situation particulière. La Direction propose d'habiliter un ou deux agents désignés par le chef de brigade.